

Victoire ! Journée historique pour le droit de l'environnement en France et les luttes locales dans le Tarn

Les Écologistes Midi-Pyrénées se félicitent des deux bonnes nouvelles tombées aujourd'hui qui sanctionnent l'acharnement anti-écologiste de l'Etat.

Ce jeudi 27 février, 2 décisions de justice favorables aux mobilisations écologistes ont été rendues

Dans un premier temps, la France a été condamnée par la Cour Européenne des droits de l'Homme pour violation du droit à la vie dans le cadre de la mort de Rémi Fraisse à Sivens.

Ensuite, c'est le projet de l'autoroute A69 qui est annulé par le tribunal administratif, malgré l'entêtement de l'Etat, du département du Tarn et de Carole Delga à la Région.

Après de longues années de lutte et des déceptions en série c'est un immense espoir pour toutes les luttes contre les projets écocides, qui pourront bénéficier de cette jurisprudence protectrice. Bravo aux associations et collectifs qui ont mené ce combat depuis tant d'années, aux militant-es, aux zadistes qui ont ralenti le chantier.

Alice Carret, co-secrétaire des Écologistes Midi-Pyrénées souligne que "La mobilisation de terrain a porté ses fruits, combinée au travail de nombreux-ses élu-es, avec notamment la commission d'enquête de la députée écologiste Christine Arrighi."



Manuel Leick-Jonard, co-porte-parole des Écologistes Midi-Pyrénées confirme que "Jamais les Écologistes ne renonceront à défendre la protection de l'environnement, des animaux qui y vivent et des terres agricoles contre les projets anachroniques de développement de la voiture individuelle."

L'Etat va faire appel contre la décision sur l'A69, mais nous continuerons de nous mobiliser jusqu'à l'abandon définitif, comme pour Sivens, pour ne pas voir réapparaître ce projet inutile et imposé.

Nous resterons vigilant-es mais aujourd'hui nous nous réjouissons de ces victoires pour le vivant.

